



CTP environnement, acteur innovant depuis 60 ans dans le secteur de l'environnement fort de 250 collaborateurs, intervient dans le monde entier pour des opérations de nettoyage chimique industriel, de traitement d'effluents par unités mobiles et de location/vente de matériels de dépollution.

Notre entité CTP équipements recherche :

Un(e) Technicien(ne) Electricité
En CDI
Poste basé à Jonage (69)

Vous rejoignez l'équipe Electricité/Automatisme composée de 4 personnes. Son rôle est de maintenir nos unités mobiles de traitement d'eau en condition opérationnelle, d'effectuer des modifications si nécessaires, puis d'installer et adapter celui-ci au site du client.

Votre mission consiste principalement à :

- A mettre à jour les schémas électriques sur papier,
- A passer et suivre les commandes de matériels pour vos projets,
- A réaliser les opérations de câblage (variateurs de vitesse, capteurs, pompes, armoire) en atelier ou directement sur les sites industriels de nos clients
- A effectuer les essais de fonctionnement,
- A appliquer la politique QSE de l'entreprise, ainsi que celles de ses clients lors des interventions sur site.

Ce que vous allez nous apporter :

Vos compétences et votre expérience significative dans les domaines de l'électricité industrielle.
Votre rigueur et votre curiosité.

Vos petits plus :

Vous disposez d'une connaissance du traitement des eaux.

Ce que vous recherchez :

Un travail en équipe, une variété technique, la possibilité d'être force de proposition et surtout de partager vos journées avec de vrais passionnés !
Vous aimez vous déplacer ponctuellement sur différents sites clients (environ 1 semaine par mois).

Nos avantages :

- Salaire brut annuel compris entre 32 000€ et 39 000€ brut en fonction de vos compétences et votre expérience
- 37 heures par semaine
- Travail en journée du lundi au vendredi (plage horaire à définir)
- 8 RTT par an
- Tickets restaurants
- Les primes : 13ème mois, vacances, participation
- Mutuelle gratuite pour les salarié(e)s
- Avantages CSE
- Ordinateur, téléphone
- Indemnités de 2.90 euros par jour en cas d'utilisation de la voiture personnelle
- Convention collective du bâtiment
- Véhicule de service mis à disposition pour les déplacements
- En plus : Parking ou accès en transport en commun à nos locaux, salle de repas équipée, vestiaires